

Programme d'amélioration de la mobilité (PAM)

Une bonification pour soutenir encore plus de projets

Le 23 septembre 2025 – La Ville de Trois-Rivières bonifie le Programme d'amélioration de la mobilité (PAM), une subvention destinée aux organismes à but non lucratif et publics. Ces ajustements visent à élargir l'accès au programme et à mieux soutenir les initiatives locales en matière de mobilité durable.

Parmi les principaux changements apportés :

- **Hausse du nombre de projets admissibles** : les organismes peuvent désormais **soumettre jusqu'à quatre projets** par année;
- **Admissibilité de projets de plus grande envergure** :
 - Pour les projets d'un an, le montant maximal passe de 100 000 \$ à 150 000 \$;
 - Pour les projets sur deux ans, le plafond passe de 160 000 \$ à 200 000 \$;
- **Ouverture aux consortiums d'organismes** : les projets portés conjointement par plusieurs organisations sont désormais admissibles, selon certaines exigences.

Des retombées concrètes pour la mobilité durable

Au printemps 2025, plus de **107 378 \$** ont été versés pour la réalisation de **quatre projets** visant à améliorer la mobilité active et durable à Trois-Rivières :

- Stations d'essai de supports à vélos, déposé par la STTR;
- Équipements et formations Vélo d'hiver – phase 2 déposé par La Cyclerie;
- Application de partage pour la mobilité [LocoMotion Trois-Rivières](#), déposé par La Cyclerie;
- Abris à vélo au Pavillon des Humanités, déposé par le CÉGEP de Trois-Rivières.

Soumettre un projet

Les organismes à but non lucratif et publics sont invités à soumettre leur projet avant le **31 mars 2026**. Tous les détails et critères d'admissibilité sont disponibles sur le site v3r.net.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique

Ville de Trois-Rivières
Direction des communications
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002
Ligne média : 819 384-2980
communication@v3r.net